

Les transports

Nous aurions pu parler du fait que le gouvernement a été incapable d'élaborer une politique juste et complète concernant les transporteurs aériens régionaux de troisième niveau au Canada. On nous a présenté des mesures et des politiques farfelues et de circonstance comme on s'en est clairement rendu compte dans le fiasco de la compagnie Nordair qui a été nationalisée, puis vendue à l'entreprise privée, et nous ne savons pas maintenant ce qu'il en est. Il devrait certes y avoir une politique dans un domaine aussi important que celui des transporteurs régionaux au Canada pour que cette industrie puisse se développer et croître de façon ordonnée. Il va de soi que nous avons besoin d'une politique ferme pour pouvoir mettre en place les infrastructures nécessaires comme les aéroports, les aides à la navigation et les autres installations connexes. Il n'y a pas eu de politique, cependant, et il n'y a pas eu de planification.

Nous aurions pu mentionner dans cette motion des douzaines d'exemples de gaspillage, d'incompétence et de mauvaise gestion dont faisait état le dernier rapport du vérificateur général, comme les dépassements de coût à l'aéroport de Calgary, les dépassements de coût au centre de formation des transports, les dépassements de coût dans le cas des brise-glaces de classe R, de Mirabel, de Pickering et, évidemment, nous aurions pu choisir le nouveau petit élément qui figure dans le budget de cette année, le nouveau Fonds renouvelable des aéroports qui servira à cacher les éléphants blancs. Le ministre est évidemment un fouillis, monsieur l'Orateur. Ceux qui lisent le rapport du vérificateur général ne se trompent pas quand ils en arrivent à cette conclusion.

Nous aurions pu faire état du travail législatif du ministre. Depuis qu'il détient le portefeuille des Transports il n'a piloté que deux bills importants: celui qui concerne la réorganisation d'Air Canada, et celui du CN. Certaines modifications ont été apportées au Code maritime, mais presque tout le travail avait été effectué avant son arrivée au ministère.

L'autre jour à la Chambre, le ministre s'est plaint de ne pas pouvoir réussir à faire adopter de projets de loi. Monsieur l'Orateur, si le ministre des Transports (M. Lang) apprenait ce que c'est que la collaboration et la consultation, je suis persuadé qu'il en irait autrement.

Nous avons offert de renvoyer pour étude au comité le sujet du bill C-20, qui comporte des modifications à la loi nationale sur les transports, mais il faut nous demander pourquoi ce comité ne travaille pas. Il n'a pas étudié de mesures importantes depuis juin dernier. C'est sans doute le moins employé des comités de la Chambre, celui qui a le moins de travail. Le ministre disait l'autre jour que les conservateurs ne laisseront passer aucun projet de loi parce qu'ils veulent voyager. C'est absolument faux. Quand il dit cela il frôle le mensonge caractérisé.

M. Railton: Attention.

M. Mazankowski: Je fais toujours attention. Nous constatons que les choses ne tournent pas tout à fait rond entre le ministre et le président de ce comité, le député de LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul (M. Campbell). Nous savons que le

[M. Mazankowski.]

ministre désirait voir à la présidence le député d'Assiniboia (M. Goodale).

Une voix: Connais pas.

M. Mazankowski: C'est le chouchou. Le ministre pense qu'il a besoin d'être mis en valeur, parce qu'il est en difficulté dans sa circonscription.

Une voix: Ils le sont tous les deux.

M. Mazankowski: Le député d'Assiniboia est venu à la séance de désignation mais il a vu que les vents n'étaient pas favorables. Il n'a pas eu sa récompense et a dû se contenter de faire tapisserie. Le comité s'est prononcé d'emblée en faveur du président actuel. Nous estimons qu'il fait du bon travail. Il exerce ses fonctions de façon objective. Il est indépendant et surtout il est juste.

Je parlais de l'inactivité du comité. Elle date de la mésentente entre le ministre et le président du comité permanent des Transports et communications, contre qui le ministre semble en avoir. Je constate que le secrétaire parlementaire fait signe que non. Il sait qu'il y a eu une certaine part de propagande avant la tenue de cette élection.

Nous avons là, monsieur l'Orateur, la preuve que le ministre néglige de se servir des ressources du comité. Il n'a pas songé non plus à recourir aux services de la Chambre et des députés, il n'a pas collaboré et a négligé de faire appel aux compétences qui existent dans les divers secteurs du domaine du transport au Canada.

Je suis content de constater que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) est à la Chambre, monsieur l'Orateur, car je suis sûr qu'il sera d'accord avec moi. Le ministre a tout à fait failli à sa tâche de collaborer avec les autorités provinciales et de prendre l'initiative en matière de coordination de la politique nationale et d'élaboration des objectifs nationaux.

Le ministre albertain des transports a essayé de travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral dans la recherche de solutions aux problèmes de l'organisation du transport des marchandises et de la fixation de tarifs plus avantageux pour le transport des produits finis, mais il a perdu tout espoir d'obtenir quoi que ce soit du ministre fédéral. Il a fait affaire directement avec les sociétés de chemins de fer et il a signé avec elles des ententes pour la poursuite de ces objectifs. Ni le ministre fédéral ni le gouvernement fédéral n'en ont pris l'initiative et il a dû ne compter que sur lui-même.

L'attitude du ministre au sujet du sommet d'urgence sur la question du grain qu'il a combattu avec acharnement en est un autre exemple. À la conférence des premiers ministres, il s'est trouvé tout confus quand le premier ministre du Manitoba a réclamé un sommet d'urgence. Il a reçu l'appui immédiat des autres premiers ministres de l'Ouest, qui lui ont ainsi enlevé tout prétexte à ne pas se présenter. La réunion a été très fructueuse. Je sais que le ministre en a été réellement surpris. Lorsque je l'avais interrogé à ce sujet à la Chambre, il avait répondu que cela ne donnerait rien d'autre qu'un concert d'accusations. Le ministre refuse la voie de la consultation et de la collaboration. Un esprit fantastique est né de cette conférence céréalière au sommet.